



Eidgenössische Finanzverwaltung
Administration fédérale des finances
Amministrazione federale delle finanze

UR *Uppé* dodis.ch/60438

an	ZAE FT-SHG SGR	FL
Dist.	Z.S.	B.S.
VISA		F.
EDA	01.0591	17
Ref.	0.221.1	

3003 Bern 29 avril 1991

Ø 031/61 60 27

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostro segno
0.221.1/SGR

Unser Zeichen
Notre signe
Nostro segno
YE / 942.0

Direction de la coopé-
ration au développement
Eigerstr. 73

3003 B e r n e

**Projet de message concernant la poursuite de l'aide
humanitaire internationale de la Confédération**

Monsieur le Directeur,

Nous référant au projet de message que vous nous avez soumis pour préavis en date du 15 courant, ainsi qu'à la discussion qui a eu lieu, le 25, entre représentants de l'OFAEE, de votre Office et de notre Administration au sujet du financement de l'entrée de la Suisse dans les institutions de Bretton Woods, nous nous permettons de vous exposer, ci-dessous, notre position face à ces deux objets.

Le lien que nous faisons entre eux, et qui vous étonnera peut-être de prime abord, est uniquement d'ordre financier. Il se situe au niveau de la compensation partielle que nous réclamons de la part de l'aide au développement pour faire face au financement, ces cinq prochaines années, de l'adhésion à la Banque mondiale, à l'IDA et à l'IFC.

Ainsi que nous l'avons déjà relevé lors de la discussion précitée cette compensation nous semble logique dans la mesure où ces institutions jouent un rôle prééminent en ma-



tière de coopération au développement et où les capacités financières de la Confédération excluent un financement purement additionnel de coûts liés à leur adhésion.

Pour ce qui est du crédit-cadre de l'aide humanitaire, nous pouvons, ainsi que nous l'avons fait savoir à votre collaboratrice, Madame R.-M. Schelling, nous rallier à un montant de 1,050 md. Ce montant légèrement réduit par rapport à celui de 1,1 md que vous préconisez impliquerait une légère diminution de la réserve de 184 mio en faveur des victimes de catastrophes extraordinaires. Nous estimons, en effet, une telle réserve excessivement élevée par rapport au montant affecté à cette même fin dans le crédit-cadre précédent (57 mio) et nous pensons qu'une réserve, même réduite de 50 mio, devrait néanmoins se révéler encore amplement suffisante, puisqu'elle correspondrait quasi au double de la réserve du crédit actuel, prolongation d'une année de la durée du crédit prise en compte.

En principe, nous pensons que, dans la mesure où les moyens de paiements disponibles pour la coopération au développement et l'aide humanitaire devront être réduits par rapport aux montants actuellement prévus dans le plan financier, pour permettre un financement au moins partiel de l'adhésion aux institutions de Bretton Woods, il aurait été logique de tenir compte, au niveau du calcul du nouveau crédit-cadre de l'aide humanitaire, de cette réduction des moyens et de réduire donc quelque peu le montant total de ce crédit.

Si nous renonçons à requérir une telle réduction, c'est que nous sommes conscients, d'une part, qu'elle n'est pas absolument nécessaire pour s'assurer de la compensation requise. La réduction des moyens de paiements disponibles pour le financement de la coopération au développement traditionnelle qu'exigera une telle compensation se traduira simplement, le cas échéant, par une prolongation de la durée d'utilisation du crédit-cadre. D'autre part, nous n'entendons pas non plus

- 3 -

réduire inutilement la marge de manoeuvre de votre office, étant entendu qu'il vous est loisible de faire porter le poids de cette compensation plutôt à la coopération technique qu'à l'aide humanitaire et qu'il s'agit-là d'une option de nature politique qui doit pouvoir vous être laissée.

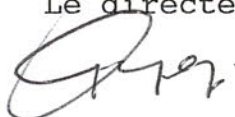
Compte tenu de ces considérations, nous pouvons donc donner notre accord de principe à votre projet, sous réserve d'une très légère réduction de 50 mio de francs concernant la réserve qui devrait, à notre avis, être ramenée de 184 à 134 mio de francs.

L'acceptation de ce crédit n'implique cependant pas que nous renonçons à la compensation requise pour le financement de l'adhésion aux institutions de Bretton Woods. Afin toutefois de tenir compte des difficultés de financement particulières auxquelles vous allez être confrontés en 1992, nous sommes prêts à envisager, ainsi que M. Giovannini nous l'a explicitement demandé, un étalement sur les deux premières années des coûts d'adhésion à l'IDA, ce qui devrait permettre de ramener à une charge acceptable de l'ordre de 50 mio le sacrifice qui vous est demandé pour 1992.

Nous espérons vivement qu'il vous sera possible de vous rallier à cette position et nous vous remercions, d'ores et déjà, de votre bienveillante compréhension à l'égard de nos requêtes qui sont motivées par des considérations de politique financière globale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

ADMINISTRATION FEDERALE
DES FINANCES
Le directeur



U. Gygi